

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 073-217300979-20260428-2026_015-DE



COMMUNE DE COMMUNE DE CURIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

Le 28 avril 2026, le Conseil municipal de la Commune de Commune de Curienne s'est réuni Mairie de Curienne sous la présidence de Yohann JENNEPIN, suivant convocation transmise le vendredi 24 avril 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BOCHET Stephane, CHEVALIER Christian, DAYET Tiphaine, FERNANDES Cristina, HACQUARD Manon, HOLMIERES Stéphane, JENNEPIN Yohann, NARETTO Benjamin, PETITDEMANGE Stanislas, PUPPINI Régine, RASTELLO Patricia

Excusé ayant donné procuration : BARON Jean-Paul à BOCHET Stephane, HENRION Marie-Sophie à HACQUARD Manon, LACHARME Flavie à JENNEPIN Yohann

Absents : THILL Lionel

Secrétaire de séance : FERNANDES Cristina

2026-015 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PROPOSITION DES COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Rapporteur : BOCHET Stephane



MAIRIE DE CURIENNE

Arrondissement de Chambéry

Département de la Savoie

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

Recevoir
Levraut

ID : 073-217300979-20260428-2026_015-DE

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 15 mai 2026. A défaut de liste de présentation, les commissaires seront nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas 24 noms.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de dresser la liste ci-dessous, comportant 24 noms, pour la nomination des commissaires :

1. Yohann JENNEPIN
2. Patricia RASTELLO
3. Stanislas PETITDEMANGE
4. Manon HACQUARD
5. Christian CHEVALIER
6. Flavie LACHARME
7. Benjamin NARETTO
8. Jean-Paul BARON
9. Tiphaine DAYET
10. Ana Cristina FERNANDES
11. Marie-Sophie HENRION
12. Stéphane HOLMIERES
13. Régine PUPPINI
14. Lionel THILL
15. Norbert PERROUD
16. Ludovic VIALE
17. Jean-Pierre BULTEAU
18. Pierrette DE VIT
19. Yves GODEAU
20. Pascale COUPEAU
21. Eric HYVERT
22. Alain RABAUD
23. Philippe MONGET-
GUYONNET
24. Jacques CLARET

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 avril 2026

Le président de séance,
Yohann JENNEPIN

Le secrétaire de séance,
Cristina FERNANDES

